

24 août 2011

■ RENTREE 2011 SOUS BONNE AUGURE POUR LES APPRENTIS

Les mesures sur l'alternance, présentées ce matin en conseil des ministres, répondent aux attentes de l'APCMA et des chambres de métiers et de l'artisanat, en particulier sur l'amélioration du statut d'apprenti, la poursuite du dispositif « zéro charge » et la contractualisation avec les régions.

Les quelque 100 000 apprentis, qui vont rejoindre début septembre les CFA des chambres de métiers et de l'artisanat, vont recevoir pour la première fois *la carte d'étudiant des métiers*. Ainsi, ces jeunes vont commencer leur cursus en bénéficiant, enfin, de la reconnaissance du parcours qu'ils ont choisi. Ils auront accès aux mêmes réductions tarifaires (logement, transport, santé, culture, CROUS) que les étudiants de l'enseignement supérieur.

Pour autant, l'apprentissage est un cursus bien particulier de l'alternance qui induit que l'entreprise forme et embauche à l'issue de la formation (à 85 % dans l'artisanat). Pour atteindre l'objectif de 600 000 apprentis en 2015, l'APCMA juge nécessaires une réforme en profondeur de l'orientation des jeunes, la mise en harmonie de cette politique de développement avec celle des régions qui ont en charge le financement l'apprentissage, la réforme de la taxe d'apprentissage et la stabilisation du financement des centres de formation.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)
12 avenue Marceau - 75008 Paris www.artisanat.fr